



Association loi 1901  
N° W913000446

La Ville du Bois, le 13 novembre 2014

Madame Ségolène ROYAL  
Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de  
l'Énergie  
Hôtel de Roquelaure  
246 Boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Réf : 388-14

Objet : Exposition de populations à la pollution aérienne et aux nuisances sonores

Madame la Ministre,

Notre commune est située en bordure de l'ex-RN20, entre Longjumeau et Arpajon.

Notre Municipalité a décidé un programme de constructions neuves en bordure de cette route, en démolissant des bâtiments certes vétustes, mais sans prendre en considération l'environnement de ces futurs logements, et notamment les aspects relatifs à la qualité de l'air et aux nuisances sonores.

Les mesures réalisées par AIRPARIF dans ce secteur le classe à la deuxième position des points de mesure les plus pollués en Ile de France, presque au même niveau que le boulevard périphérique à la Porte d'Auteuil (voir annexe 1). BRUITPARIF montre que dans cette zone, le niveau de bruit dépasse les 70 dBA, seuil au-delà duquel les impacts sur la santé sont importants (voir annexe 2).

Le projet de requalification de l'ex-RN20 est censé être piloté par le Syndicat Mixte de la RN20. Malgré cette coordination intercommunale, on constate des divergences d'approches très nettes selon les communes, illustrées par la figure ci-dessous : au nord à Longjumeau et au sud à Arpajon, des habitations en retrait de l'axe routier et protégées par des murs anti-bruit, et à La Ville du Bois des logements en bordure de l'axe routier dans un environnement sensé procurer « un plaisir de vivre côté village ». Le flux de circulation pour ces trois points est entre 56 000 et 70 000 véhicules par jour.

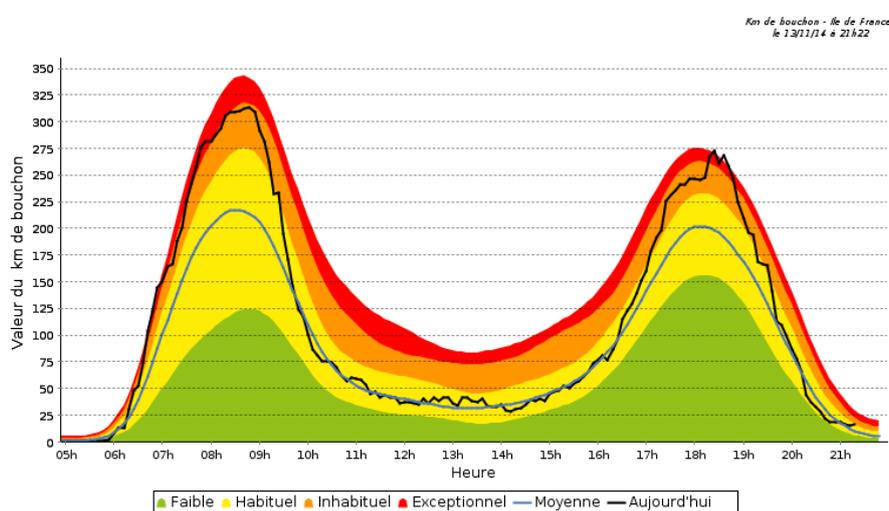


*Urbanisme le long de l'ex-RN20 dans trois communes différentes*

Par ailleurs, les transports en communs restent sous-dimensionnés (RER B et C saturés, TCSP sur l'ex-RN20 repoussé à 2030) et le réseau routier principal est aujourd'hui saturé aux heures de pointe. Le pic de bouchons cumulés dépasse désormais régulièrement les valeurs moyennes enregistrées par la Direction des routes Île de France.



Carte des bouchons dans le sud de l'Île de France le 13 novembre 2014 à 18h30 (site [livedata.tomtom.com](http://livedata.tomtom.com))



Kilomètres de bouchons cumulés le 13 novembre 2014, entre 5h et 21h (journée moyenne)

La charge du trafic sur l'ex-RN20 ne devrait donc pas décroître dans les années à venir. Malgré ce contexte, sous la pression des quotas de logements sociaux, le projet de densification des habitations en bordure de l'ex-RN20 a été décidé au niveau de notre commune, conduisant à construire dans une zone présentant un forte risque sanitaire. Ses habitants seront en effet exposés à un niveau de pollution aérien et sonore dont les effets néfastes sur la santé sont connus. Un projet de crèche est même à l'étude !

Il nous semble qu'une information sur la qualité de l'air, mise à jour quotidiennement, pour les personnes qui occuperont ces logements, est un minimum indispensable, afin de permettre à chacun de prendre les mesures de protection nécessaire, notamment vis-à-vis des jeunes enfants. À cette fin, nous souhaitons qu'une station de mesure de la qualité de l'air soit implantée au même niveau que ces logements.

Des solutions peuvent par ailleurs exister pour préserver ces populations existantes et à venir. Ce n'est qu'une question politique. Nous aimerions connaître votre position et les mesures que vous comptez mettre en place.

Dans l'espoir que notre courrier retiendra votre attention,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos salutations respectueuses.

Gérard TESSIER  
Président de B.V.V.B

Annexes 1 et 2 : nous nous référons aux études d'impact faites par BRUITPARIF et AIRPARIF.

## ANNEXE 1

Nous nous référons aux études d'impact faites par BRUITPARIF organisme de référence en matière bruit en Ile de France.

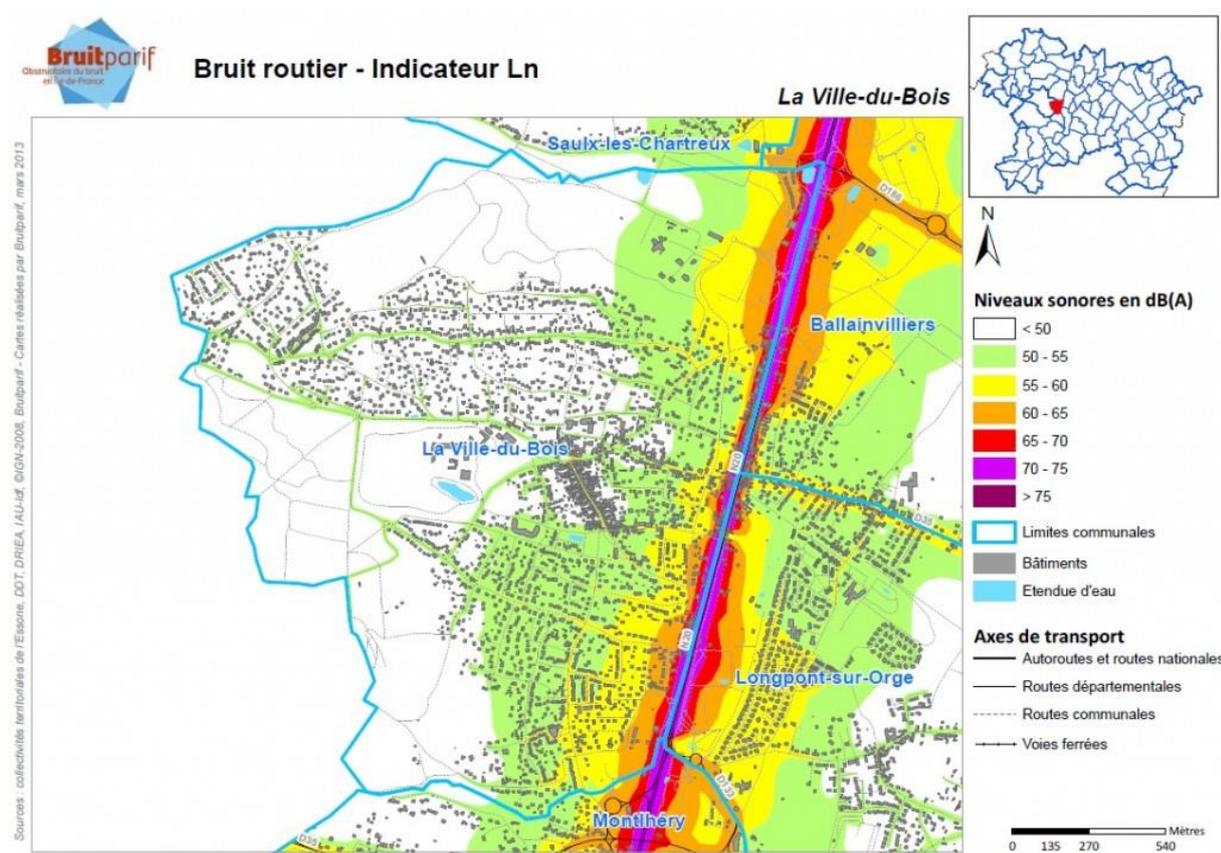
**BRUITPARIF a réalisé différentes mesures et analyses, synthétisées à l'aide de cartes de bruit :**

- L'exposition sonore aux sources de bruit aérien, ferré et routier (cartes de type « A »).
- L'exposition sonore moyenne sur 24 h (indicateur Lden) et l'exposition sonore nocturne (Ln).
- Les zones de dépassement de seuil pour l'exposition au bruit (cartes de type « C »)
- Une estimation de l'exposition au bruit des personnes vivant dans les bâtiments d'habitation, et du nombre d'établissements d'enseignement et de santé situés dans les zones cartographiées.

**Europ'Essonne a approuvé ces cartes de bruit en Conseil communautaire le 13 novembre 2013 et s'est engagée à réaliser un Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement (PPBE). Ce PPBE rassemblera les actions réalisées et programmées pour réduire l'exposition et pour préserver les zones calmes (plus d'information sur <http://www.europessonne.fr/au-quotidien/environnement/exposition-au-bruit>)**

Les cartes sont consultables sur le site de BRUITPARIF. Elles sont également téléchargeables commune par commune..

**En bordure de l'ex-RN20, le niveau de bruit est largement au-dessus des seuils acceptables.**  
Voici un extrait correspondant à des mesures réalisées en mars 2013 à La Ville du Bois :



## ANNEXE 2

En ce qui concerne la qualité de l'air, AIRPARIF a diffusé son rapport en mars 2012 sur les relevés effectués en 2011, consultable à l'adresse suivante :

[http://www.airparif.asso.fr/\\_pdf/publications/bilan-2011.pdf](http://www.airparif.asso.fr/_pdf/publications/bilan-2011.pdf).

Une nouvelle fois, les résultats sont édifiants : Le bilan 2011 de la qualité de l'air en Ile de France fait état de niveaux de polluants mesurés en bordure de RN20. (rapport complet consultable à l'adresse [http://www.bvnb.org/wp/?attachment\\_id=1981](http://www.bvnb.org/wp/?attachment_id=1981))

Selon les critères d'Airparif et selon les mesures effectuées, **la RN20 constitue en effet un axe de fort trafic routier** : Les mesures ont été effectuées à Montlhéry, commune jouxtant La Ville du Bois.

**La RN20 est un des axes les plus fréquentés. Il est recensé entre 56000 et 70000 véhicules/jour.**

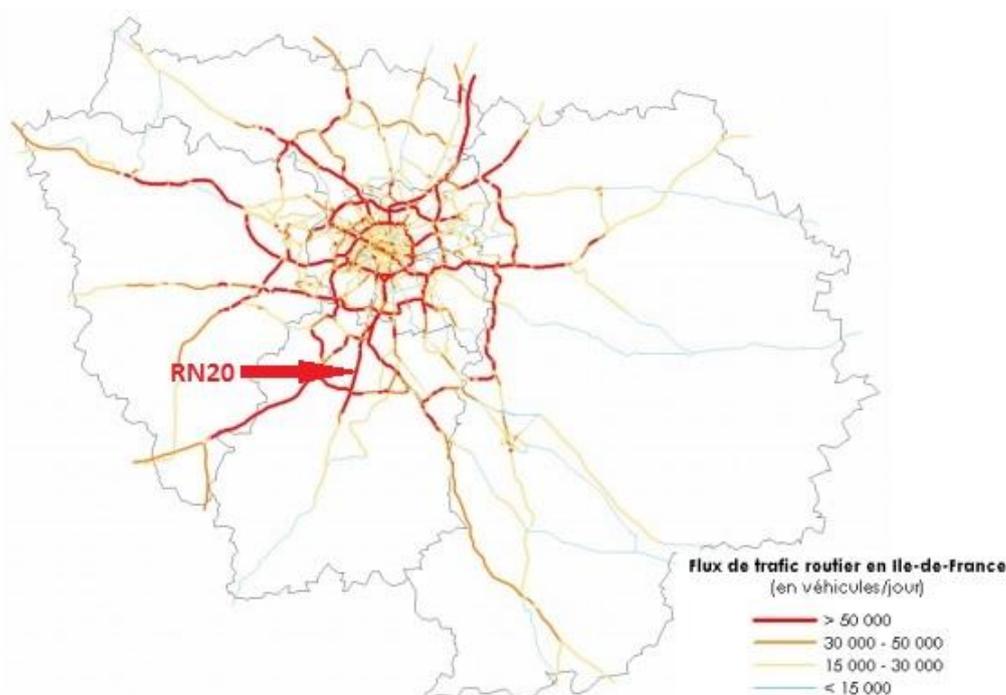


Figure 1 : Flux de trafic routier (véhicules/jour) en Ile-de-France sur le réseau routier sélectionné.

*figure extraite du rapport AIRPARIF de décembre 2012*

*Modélisation de la pollution atmosphérique à proximité des axes routiers les plus importants d'ile de France*

**La concentration annuelle en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), l'un des résidus de combustion visé par la réglementation sur la qualité de l'air est presque aussi élevée en bordure de RN20 à Montlhéry qu'à la porte d'Auteuil, station de mesure la plus polluée par le trafic routier d'AIRPARIF !**

La valeur limite de concentration en NO<sub>2</sub> de 40µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle, correspond au seuil de protection de la santé recommandé par l'Organisation Mondiale de la santé. (Voir sur le site de l'OMS **qualité de l'air et santé**)

Le rapport ne donne pas de niveau de **concentration en particules de diamètre inférieur à 10µm (PM<sub>10</sub>)** en bordure de RN20. Il indique néanmoins que **toutes les stations à proximité du trafic routier sont en dépassement de la réglementation.**

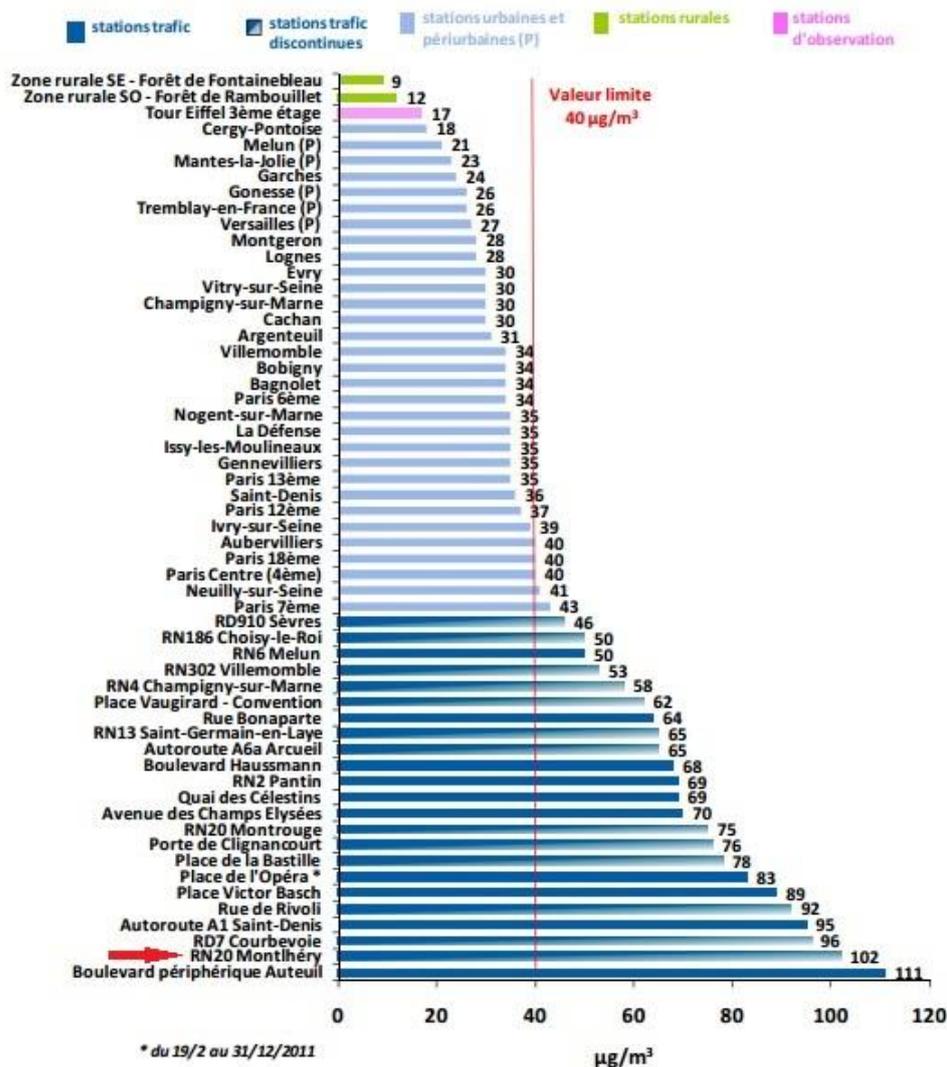


Figure 7 : concentration moyenne annuelle de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) pour l'ensemble des stations de mesure en Ile-de-France en 2011

**Il est donc très surprenant de voir des programmes immobiliers importants se multiplier au voisinage de la RN20, et peut-être même une crèche !**

Une étude sur la requalification de la RN20 en boulevard urbain a été diffusée par le Conseil Général de l'Essonne et le Syndicat Mixte de la RN20 La seule action envisagée est la mise en place d'un TCSP reliant le sud d'Arpajon à Massy, repoussée à 2030.